

Dedalus France : Convention de crédit renouvelable et convention intercréanciers

Le Plessis Robinson, 7 mai 2020

1. Convention de crédit renouvelable (*Super Senior Revolving Facility Agreement*)

Lors de sa réunion du 28 avril 2020, le Conseil d'Administration a autorisé à l'unanimité des administrateurs présents et ayant le droit de vote, l'adhésion par Dedalus France, en qualité d'emprunteur et de garant, à la convention de crédit renouvelable de droit anglais intitulée "*Super Senior Revolving Facility Agreement*", conclue avec notamment, son actionnaire majoritaire Dedalus Italia S.p.A. en qualité d'emprunteur et plusieurs institutions financières et établissements de crédit en qualité de prêteurs initiaux.

M. Giorgio Moretti, administrateur de Dedalus Italia et M. Yann Chareton, administrateur de Dedalus Italia, tous deux administrateurs présents, n'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération du Conseil d'Administration compte tenu de leurs fonctions au sein de ces sociétés, conformément à l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conformément à cette autorisation, un acte d'adhésion à cette convention de crédit renouvelable d'un montant de EUR 80.000.000 a été conclu le 6 mai 2020. Cette ligne de crédit pourra être utilisée notamment par Dedalus France afin de financer ses besoins généraux.

Cette convention de crédit renouvelable d'une durée de six ans et demi contient des stipulations usuelles pour ce type de financement en ce compris l'octroi par Dedalus France de garanties et sûretés au profit des institutions financières et établissements de crédit.

Il a jugé (i) d'une part, que cette convention permettra à Dedalus France de financer ses besoins généraux de trésorerie et (ii) d'autre part, que ses termes et conditions, y compris les conditions financières, sont conformes aux pratiques de marché.

2. Convention intercréanciers

Lors de sa réunion du 28 avril 2020, le Conseil d'Administration a autorisé à l'unanimité des administrateurs présents et ayant le droit de vote l'adhésion par Dedalus France, en qualité de débiteur, à la convention intercréanciers de droit anglais rédigée intitulée "*Intercreditor Agreement*" conclue par, notamment, son actionnaire majoritaire Dedalus Italia S.p.A. en qualité de débiteur et plusieurs institutions financières et établissements de crédit.

M. Giorgio Moretti, administrateur de Dedalus Italia et M. Yann Chareton, administrateur de Dedalus Italia, tous deux administrateurs présents, n'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération du Conseil d'Administration compte tenu de leurs fonctions au sein de ces sociétés, conformément à l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conformément à cette autorisation, un acte d'adhésion à la convention intercréanciers a été conclu le 6 mai 2020. Cette convention détermine notamment le partage des suretés entre les parties financières et impose à chacune des parties à la convention des restrictions concernant les modifications ou les dérogations aux documents financiers. Cette convention détermine également l'ordre de priorité des paiements et la mise en place des différentes suretés consenties par Dedalus France et par les autres sociétés du groupe dans le cadre de la mise en place de la convention de crédit renouvelable intitulée "*Super Senior Revolving Facility Agreement*".

Il a jugé (i) d'une part, que cette convention, qui est l'accessoire de la convention de crédit renouvelable intitulée "*Super Senior Revolving Facility Agreement*", permettra à Dedalus France de financer ses besoins généraux de trésorerie et (ii) d'autre part, que ses termes et conditions, y compris les conditions financières, sont conformes aux pratiques de marché.

A PROPOS

Dedalus France (anciennement Medasys) est un éditeur majeur de solutions logicielles dans les domaines du dossier patient, de la production de soins, de la biologie, anatomopathologie, génétique et de l'imagerie médicale, permettant aux établissements de Santé publics et privés d'optimiser et de fiabiliser les processus médicaux dans une logique de sécurité patient, de performance et de maîtrise des coûts.

Cotée au Compartiment C d'Euronext Paris (mnémonique DEDAL - code ISIN FR 0000052623), Dedalus France emploie 560 collaborateurs et est présente en France, ainsi qu'en Belgique, en Algérie, au Maroc et au Japon. Depuis le 8 mars 2019, Medasys est devenue Dedalus France, membre à part entière d'un Groupe leader européen en matière de solutions logicielles de Santé. Le Groupe Dedalus dont le siège est basé à Florence en Italie compte 1 900 collaborateurs et est présent dans 25 pays.

CONTACT

DEDALUS FRANCE
SERVICE MARKETING COMMUNICATION
T. 01 75 60 91 00
E. servicepresse@medasys.com

En savoir plus :
www.dedalus-france.fr
Twitter : Dedalus France
LinkedIn : Dedalus-France